

MOTION

Votée à l'unanimité lors du conseil de l' UFR–MIM du 6 janvier 2009

L'UFR MIM de l'Université de Provence manifeste son opposition à la réforme des concours des enseignants du primaire et du secondaire et à la mastérisation des préparations correspondantes, en raison notamment des points suivants :

- La suppression d'une année de salaire de fonctionnaire pour les lauréats des concours.
- L'abandon de l'année de stage en pleine responsabilité pédagogique et la formation professionnelle moindre qui en résulte.
- L'importance démesurée accordée à la "connaissance du système éducatif » au détriment des niveaux d'exigence disciplinaire et didactique aux concours.
- L'affaiblissement de nombreux Masters recherche que provoquera inévitablement la mise en place de cette réforme.
- La précipitation déraisonnable avec laquelle le Ministère entend mettre en place cette réforme.

Nous demandons

- l'abandon du projet actuel de mastérisation des concours de l'enseignement,
- l'ouverture d'une concertation générale,
- le maintien des concours pour la session 2010 selon les modalités actuellement en vigueur.

Le conseil de l'UFR MIM décide de ne pas faire remonter de maquette portant spécialité ou parcours « métiers de l'enseignement » et appelle les autres composantes de l'Université de Provence à faire de même.

Il demande au conseil d'administration et au président de l'Université de Provence de ne pas faire remonter de telles maquettes et de transmettre la présente motion au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi qu'au Ministère de l'Education Nationale.